

24-05-04 Administration Générale – Cessions

Mise en vente d'une parcelle de terrain

Monsieur le Maire expose :

Par délibération 23-12-08 BIS, le Conseil Municipal a approuvé la cession de la parcelle AD 290 d'une superficie de 1 280 m² issu de la parcelle AD 253.

Le prix pour cette parcelle avait été évalué par la DGFIP à un prix au mètre carré de 170 € minimum. Cette valeur était assortie d'une marge d'appréciation de 10% portant la valeur minimale de vente sans justification particulière arrondie à 153 € le m² HT.

Un cahier des charges précisant l'ensemble des modalités de la vente a été établi et publié avec un prix minimum fixé à 153 €/m². Les personnes intéressées par ce terrain devaient remettre leur offre au plus tard le 1^{er} mars 2024.

Le prix minimum fixé étant à priori trop élevé, la commune n'a reçu aucune offre et elle a donc demandé une nouvelle estimation à France Domaine pour pouvoir publier un nouveau cahier des charges.

Par avis du 12 avril 2024, les services de l'Etat ont estimé la valeur vénale du terrain à 145 000 euros, valeur assortie d'une marge d'appréciation de 10% en moins, soit 102 euros/m².

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le nouveau cahier des charges joint à la présente et notamment le prix qu'il prévoit,
- d'autoriser Monsieur le Maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le nouveau cahier des charges joint à la présente et notamment le prix qu'il prévoit,
- d'autoriser Monsieur le Maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

Copie conforme

**Le Maire,
Christian SERVANT**

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 14 mai 2024**

**La Secrétaire de séance
Mireille PAPIN, 3^e Adjointe**

Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez

Séance du 13 mai 2024

24-05-04 Administration Générale – Cessions

Mise en vente d'une parcelle de terrain

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 18 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - DI PAOLO Antonio - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - RODRIGUES SOUSA Hugo - MOURGUES Corinne

Etaient absents et excusés :

MM. BISACCIA Michèle - REPELLINI Raymonde - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - CONVERT Pascale - ACHARD Pierre - JOLY Florence - LAFON Lise - PUIPIER Franck

Avaient donné procuration :

Mme BISACCIA à M. SERVANT
Mme REPELLINI à Mme GEUSENS
Mme WOLFF à M. JOTHIE
M. SAHUC à M. ZAVROSA
M. BOUGAULT à M. BRUNEAU
M. COSSEY à M. PELLEGRIN
M. ACHARD à M. DI PAOLO

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :